



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017, à 19 H 00**

Sommaire

	N° Page
<u>Extrait du registre des délibérations</u> : Liste des membres présents	p 2
<u>1 – PROCES VERBAL</u> de la séance du Conseil Municipal du 26 juillet 2017	p 3
<u>2 – FINANCES</u> : Sortie de l'actif communal d'un véhicule	p 3
<u>3- ASSOCIATIONS</u> : Subventions aux associations (tranche 6)	p 3
<u>4- PATRIMOINE</u> : Acquisition d'un bâtiment privé (Maison Hailleret)	p 3



COMMUNE DE LARUNS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LARUNS**

SEANCE DU 6 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 septembre à 19 h 00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 1^{er} septembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert CASADEBAIG, Maire.

Présents : AMBIELLE Simon, BLANCHET Anne, CARRERE Régis, CASADEBAIG Robert, CASSOU Sylvie, COUBLUC Joël, DUCHATEAU François, FEUGAS Françoise, GROS Laure, MOUNAUT Pierre, PUCHEU Charles, SAINT-VIGNES Serge, TOST-BESALDUCH Jeanine

Procurations : BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno à GROS Laure
TOUTU Patricia à CASADEBAIG Robert

Secrétaire de séance : GROS Laure

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2017

Date d'affichage : 20 septembre 2017



COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée qu'il y aura certainement un prochain conseil municipal rapidement afin d'abroger le plan d'alignement dans le cadre de la procédure de révision du PLU, qui devrait aboutir fin octobre.

1- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le procès-verbal de la séance du 26 juillet 2017, envoyé à chaque membre, n'appelle pas de remarques particulières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal du 26 juillet 2017.

2 – FINANCES : Sortie de l'actif communal d'un véhicule

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une sortie de route, un véhicule communal a été endommagé. Après expertise, il s'avère que ce véhicule n'est plus en état de circuler. L'assurance a alors proposé à la Commune de le racheter au prix de 6 300 euros.

Monsieur le Maire précise que ce véhicule avait été acheté par la Commune en 2012 au prix de 8 000 euros.

Monsieur le Maire propose de sortir de l'actif le véhicule Peugeot BOXER immatriculé CE 155 CH, dont le numéro d'inventaire est le 1212.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, **de sortir** de l'actif communal le véhicule immatriculé CE 155 CH, numéro d'inventaire 1212.

3- ASSOCIATIONS : Subventions aux associations (tranche 6)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme est budgétée chaque année pour les subventions aux associations.

Il propose, pour la tranche 6, d'attribuer les subventions suivantes :

- | | |
|--------------------------------|---------|
| - Amicale des sapeurs-pompiers | 5 000 € |
| - OHBC (Ossau Handball Club) | 4 500 € |

Madame Blanchet précise que la subvention attribuée à l'OHBC avait été votée lors de la séance précédente mais avec un intitulé erroné. C'est la raison pour laquelle elle est présentée de nouveau ce soir. Madame Cassou donne quelques explications concernant la subvention des pompiers et son abaissement par rapport à l'année dernière. La Commission chargée d'étudier les demandes de subvention a estimé, au regard des autres associations que les subventions allouées auparavant à l'amicale des sapeurs-pompiers étaient très élevées vis-à-vis des autres associations.

Monsieur Duchateau demande si la Commission connaît l'utilisation de cette somme. Madame Cassou répond que cette subvention est principalement destinée à financer des cadeaux, des repas et des fêtes (le 14 juillet, la sainte barbe...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, **d'attribuer** les subventions citées au-dessus.

4- PATRIMOINE : Acquisition par la Commune de l'immeuble AM 01 (Maison Hailleret)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir l'immeuble cadastré AM 01 pour une contenance de 131 m², au prix de 166 000 € résultant de l'évaluation effectuée par le Service des Domaines.

Cet immeuble est mitoyen de la mairie, et appartient à M. Raymond HAILLERET.

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur cet achat. Il explique à l'Assemblée que le bâtiment de la mairie accueille pour l'instant quelques archives au niveau des combles. Toutefois, celles-ci ne sont pas en très bon état et il est nécessaire de déplacer à moyen terme ces archives, par sécurité. En parallèle, il

explique que la mairie manque de bureaux.

Dès lors, la maison Hailleret pourrait à terme avoir une liaison avec la mairie afin de déplacer certains services et d'y placer les archives. En complément de son explication, Monsieur Casadebaig informe que cette maison a au rez-de-chaussée des locaux commerciaux. Ceux-ci sont pour l'instant inoccupés. Néanmoins, Monsieur le Maire souhaiterait les proposer aux personnes désireuses de s'installer et d'ouvrir un commerce. Il pense que l'endroit est bien placé.

Monsieur Duchateau demande si cet achat est budgété dans le budget 2017. Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Monsieur Saint-Vignes trouve la proposition intéressante surtout au vu de l'emplacement de la maison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité,

- **D'approuver** l'acquisition de l'immeuble AM 01 au prix de 166 000 €, les frais d'acte étant à la charge de la Commune.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte d'achat.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal du 6 septembre 2017 à 19 h 40 heures.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Conseillers Municipaux	Signature
AMBIELLE Simon	
BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno	
BLANCHET Anne	
CARRERE Régis	
CASADEBAIG Robert	
CASSOU Sylvie	
COUBLUC Joël	
DUCHATEAU François	
FEUGAS Françoise	
GROS Laure	
MOUNAUT Pierre	
PUCHEU Charles	
TOST-BESALDUCH Jeanine	
TOUTU Patricia	